

Conditions Tarifaires



Comptes d'entreprises, professionnels et associations.

Tarification 15.01.2019

Prix NETS (non assujettis à TVA)
sauf indication contraire

Document élaboré selon les conditions en vigueur à la date d'impression et sous réserve des évolutions réglementaires.

Comptes d'entreprises, professionnels et associations.

Tarification 15.01.2019

Caixa Geral de Depósitos met à votre disposition une nouvelle génération de plaquettes tarifaires.

Cette plaquette vous informe des conditions tarifaires de nos produits et services applicables à la clientèle d'entreprises, professionnels et associations **à partir du 15 janvier 2019.**

Vous pouvez également les consulter dans l'ensemble de nos agences et sur notre site internet : www.cgd.fr

Si vous ne l'avez pas encore signée, vous pouvez vous procurer gratuitement votre convention de gestion de compte Caixa Geral de Depósitos, sur simple demande à nos guichets.

Parlez-en à votre conseiller.

Caixa Geral de Depósitos S.A. Succursale France

Caixa Geral de Depósitos. S.A. • Succursale France - Banque • 38, rue de Provence – 75009 PARIS • Téléphone 01 56 02 56 02 • Fax 01 56 02 56 01 • Mandataire d'assurance lié immatriculé au Portugal à l'ASF sous le n° 207186041, notifié à l'ORIAS en tant qu'intermédiaire d'assurance en libre établissement en France • Siren 306 927 393 RCS Paris • APE 6419Z • Ident. Intracommunautaire FR 88 306 927 393 • Siège Social: Av. João XXI, 63 – 1000-300 Lisboa, Portugal • Capital Social € 3 844 143 735 [www.cgd.pt] • CRCL et NIPC n.º 500 960 046

Comptes d'entreprises, professionnels et associations.

Conditions tarifaires - 15.01.2019

SOMMAIRE

Page

LISTE DES SERVICES LES PLUS REPRÉSENTATIFS RATTACHÉS À UN COMPTE DE PAIEMENT	4
1 - SERVICES ATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE	5
<ul style="list-style-type: none">• A - Retraits, paiements• B - Incidents et opérations diverses liés aux opérations de paiement• C - Cartes bancaires• D - Protection• E - Oppositions• F - Contrats commerçants• G - Versements, encaissements, recouvrement de créances• H - Incidents et opérations diverses liés aux opérations de recouvrement• I - Arrêtés de compte• J - Dates de valeur - opérations au crédit• K - Dates de valeur - opérations au débit	
2 - AUTRES SERVICES	7
<ul style="list-style-type: none">• A - Opérations juridiques• B - Cautions• C - Frais de recherche de documents et de photocopie de documents• D - Renseignements commerciaux• E - Autres frais de services• F - Relevés de compte• G - Opérations de change manuel• H - Banque à distance	
3 - CRÉDIT	8
<ul style="list-style-type: none">• A - Découverts• B - Prêts immobiliers• C - Promotions immobilières et marchands de biens• D - Autres prêts• E - Incidents sur remboursements de prêts• F - Autres prestations sur prêts• G - Escompte• H - Cession créances Dailly	
4 - OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER	10
<ul style="list-style-type: none">• A - Émission d'un virement non SEPA• B - Réception d'un virement de l'étranger• C - Émission de chèques payables à l'étranger• D - Paiement d'un chèque présenté à l'étranger• E - Remise de chèque(s) payable(s) à l'étranger• F - Encaissement d'effets payables à l'étranger• G - Crédits documentaires• H - Commission de change	
5 - SERVICES GRATUITS	12
6 - RÉSOUDRE UN LITIGE	12

LISTE DES SERVICES LES PLUS REPRÉSENTATIFS RATTACHÉS À UN COMPTE DE PAIEMENT

Prix NETS
en euros

Abonnement à des services de banque à distance
Internet

Téléphone fixe (08 92 68 03 51)

Gratuit
(ou 1,45€ par mois
soit 17,40€ par an avec gestion de
la liste des bénéficiaires ou 20,00€
par mois soit 240,00€ par an avec
gestion des prélèvements SEPA)
Hors coût d'accès Internet.
Appel surtaxé

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation
du compte par SMS (Caixa SMS)

2,90€ par mois
soit 34,80€ par an.
Produit permettant de recevoir
des alertes quotidiennes.

Tenue de compte courant (par trimestre)

45,00€ minimum
par trimestre

Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à débit immédiat) VISA CLASSIC

40,00€ par an

Fourniture d'une carte de débit
(carte de paiement internationale à débit différé) VISA CLASSIC

46,00€ par an

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à
autorisation systématique) VISA ELECTRON

33,00€ par an

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro
à un distributeur automatique d'un autre établissement avec
une carte de paiement internationale)

Gratuit
illimité

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de
paiement (Presença au travail)

100,00€ par an

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

En Agence :
Par Internet :

3,40€ par virement
1,70€ par virement

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Gratuit

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de
prélèvement SEPA)

Gratuit

Commission d'intervention

9,50€ par opération
avec un plafond de 570,00€ par mois

1 SERVICES ATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

A - RETRAITS, PAIEMENTS

• Retrait d'espèces au guichet sur compte d'une autre agence CGD France	5,00
• Frais d'émission d'un chèque de banque	12,50
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)	
• Frais par virement permanent	0,40
Minimum par remise	3,20
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	
• Frais par virement occasionnel (remise papier ou télétransmis)	3,40
• Frais par virement occasionnel initié via Internet - Abonnement à des services de banque à distance (Internet), selon abonnement	1,70
• Frais par virement semi-permanent ou multiple (salaires) - par ordre	0,35
Minimum par remise	3,15
• Frais par virement de trésorerie	3,35

B - INCIDENTS ET OPÉRATIONS DIVERSES LIÉS AUX OPÉRATIONS DE PAIEMENT

• Chèque ou effet présenté par huissier et payé	28,00
• Chèque revenant impayé (sauf pour absence ou insuffisance de provision)	19,50
• Chèque rejeté autres motifs qu'absence ou insuffisance de provision	19,50
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	24,50
• Frais pour mainlevée à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	24,50
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision : > à 50,00 €	50,00
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision : < à 50,00 €	20,00
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30,00
• Chèque payé émis en infraction à une interdiction	24,50
• Frais par prélèvement impayé	max : montant du rejet plafond : 20,00
• LCR / BOR rejeté pour défaut de provision	20,00
• Avis de prélèvement payé sans autorisation préalable	Gratuit

C - CARTES BANCAIRES * cotisation carte : annuelle

• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) VISA CLASSIC	40,00
• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) VISA CLASSIC	46,00
• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) VISA PREMIER	130,00
• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale) VISA INFINITE	300,00
• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) VISA ELECTRON	33,00
• Réédition code confidentiel	8,00
• Réédition code confidentiel en urgence	50,00
• Commande et envoi d'une carte en urgence	50,00
• Remplacement de la carte :	
- À l'occasion de son renouvellement automatique	Gratuit
- À la demande du client (détérioration, renouvellement anticipé)	13,50
- Suite au blocage pour perte, vol	13,50
• Recherche sur facturette	13,50
• Recherches externes sur opérations cartes VISA	15,50
• Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
• Retrait d'espèces hors zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale	3,00
• Paiement par carte (la carte est émise par la banque) à l'étranger - zone EURO	Gratuit
• Paiement par carte (la carte est émise par la banque) à l'étranger - hors zone EURO	2,30%
• Modification temporaire du plafond de la carte bancaire à la hausse (sauf pour carte de paiement internationale VISA INFINITE)	12,00
• Frais d'envoi de carte en pli recommandé avec A/R	9,00

D - PROTECTION

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Presença au travail) 100,00
(70,00 2^{ème} ass.)

E - OPPOSITIONS

- Frais de révocation sur prélèvement Gratuit
- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur 18,50
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur 18,50
- Reconduction annuelle des oppositions sur chèques 14,50
- Frais d'opposition de la carte pour perte ou vol 18,00
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque 74,50

F - CONTRATS COMMERÇANTS

- Commission par transaction Taux négocié avec la banque
- Minimum de perception par transaction Négocié avec la banque
- Frais d'intervention et traitement d'impayés 50,00

OPTION : PAIEMENT EN PLUSIEURS FOIS

- Abonnement au service - par mois 15,00
- Commission par transaction (applicable à chaque mensualité fractionnée) minimum de 1%
- Montant des transactions acceptées 100,00 mini - 4 000,00 maxi

G - VERSEMENTS, ENCAISSEMENTS, RECouvreMENT DE CRÉANCES

- Prélèvements - Remises papier ou télétransmis
- Occasionnels avec RIB 3,40
- Semi-permanents ou multiples par ordre 0,35 - mini par remise 3,25
- Effets à l'encaissement / escompte - Remises papier ou télétransmis
- LCR/BOR (support papier) par remise 8,00
- LCR/BOR (support papier) par effet 5,00
- LCR/BOR (support télétransmission) par remise sans frais
- LCR/BOR (support télétransmission) par effet 0,40
- ABONNEMENT SERVICE DÉPÔT EXPRESS - accès à un coffre-fort sécurisé extérieur 24h/24 pour déposer votre recette (espèces et/ou chèques)
- Adhésion (accès au coffre d'une agence ou à l'ensemble des agences équipées du dispositif) - par mois 8,00
- Remplacement de clé ou de passe 20,00

H - INCIDENTS ET OPÉRATIONS DIVERSES LIÉS AUX OPÉRATIONS DE RECouvreMENT

- Impayés sur remises : LCR/BOR 15,50
- Avis de sort (par courrier ou fil) 13,50
- Modifications sur effets (prorogation, réclamation, domiciliation) 13,50

I - ARRÊTÉS DE COMPTE

- Périodicité de calcul Trimestrielle
- Intérêts débiteurs :
 - en Euros : calculés en fonction du Taux de Base + Majoration, ou taux fixe
 - en Devises : calculés en fonction du taux hebdomadaire de la devise + majoration
- Commission de mouvement :
 - Mini 0,075% sur le montant des opérations débitrices (mini 12,50 €)- facturation à part
- Commission sur le plus fort découvert du mois :
 - Mini 0,075% par mois, sur le plus fort découvert de chaque mois du trimestre
- Commission de dépassement de la ligne autorisée :
 - majoration de 5% des intérêts débiteurs
- Commission d'intervention : 9,50 € par opération
maxi 570,00 € par mois
- Commission d'immobilisation :
 - 2,50 % du montant des intérêts débiteurs du trimestre - mini. 10,00
- Ports et frais : en fonction du dossier traité
- Tenue de compte courant minimum (par trimestre) 45,00

• Tenue de compte inactif (par an)	30,00
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	14,00
• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	8,00

J - DATES DE VALEUR - OPÉRATIONS AU CRÉDIT

• Versement d'espèces	Valeur jour
• Remise de tous les chèques compensables en France	J+1 ouvré
• Remise LCR/BOR (papier ou télétransmission)	4 J. calendaires (après la date effective de présentation au paiement)
• Remise à l'escompte	Valeur jour
• Réception d'un virement	Date de réception

K - DATES DE VALEUR - OPÉRATIONS AU DÉBIT

• Paiement d'un chèque	J - 1 ouvré
• Prélèvement	Valeur jour
• Virement	Date d'opération
• Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	Valeur jour
• Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque CGD)	Valeur jour
• Retrait par chèque	Valeur jour
• Cartes bancaires	Valeur jour (de l'échange interbancaire)
• Effets domiciliés	J - 1 ouvré

2 AUTRES SERVICES

A - OPÉRATIONS JURIDIQUES

• Frais par saisie-attribution, frais par opposition à tiers détenteur	110,00
• Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant dû au Trésor Public dans la limite du plafond de 100,00 euros
• Lettre de clôture juridique	30,00
• Suivi administratif (mise à jour), fiscal et juridique de dossier	
- Sociétés, Professionnels, Associations	120,00
- Levée des états de greffe - Frais réels	mini 7,50
• Dossier successoraux	
- Frais de traitement d'un dossier (frais calculés en fonction du montant des avoirs)	1%
minimum	85,00
maximum	750,00
- Gestion annuelle	140,00

B - CAUTIONS

• Établissement d'acte spécial	96,50
• Établissement d'acte habituel	43,50
• Information annuelle des cautions	Gratuit
• Commission de risque	2 % mini 65,00
• Mise en jeu et appel de fonds par caution	100,00

C - FRAIS DE RECHERCHE DE DOCUMENTS ET DE PHOTOCOPIE DE DOCUMENTS

• Frais de recherche de document récent (- d'un an)	7,70
• Frais de recherche de document ancien (+ d'un an)	14,50
• Photocopie supplémentaire	0,75

D - RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

• Renseignements ponctuels demandés par le titulaire du compte	15,00
• Renseignements destinés au contrôle des Sociétés (audit, lettre aux contrôleurs comptables)	78,00

E - AUTRES FRAIS DE SERVICES

• Attestations diverses	15,50
• Frais d'envoi de chéquier en recommandé	12,00
• Frais de courrier - recommandé simple	3,25
• Frais de courrier - recommandé A/R	5,00
• Fax / SWIFT Europe	6,25
• Fax / SWIFT hors Europe	11,00
• Frais de garde de courrier en Agence	31,00
• Versement / retrait d'espèces monnaie divisionnaire - pièces minimum	5 % 15,00
• Frais lettre de rappel de suivi économique et financier	6,00

F - RELEVÉS DE COMPTE

• Relevé de compte à périodicité journalière (par mois)	31,00
• Relevé de compte via SWIFT (MT940 ou 950) à périodicité journalière (par mois)	60,00 mini - 200,00 maxi
Commission d'ouverture	60,00
• Relevé de compte à périodicité décadaire (par mois)	3,90
• Relevé de compte via SWIFT (MT940 ou 950) à périodicité mensuelle (par mois)	60,00 mini - 200,00 maxi
Commission d'ouverture	60,00
• Relevé de compte délivré au guichet	2,40
• Réédition d'un relevé de moins d'un an	6,25
• Réédition d'un relevé de plus d'un an	12,50

G - OPÉRATIONS DE CHANGE MANUEL

• Achat et vente de billets de banque étrangers	
Clients	Pas de commission
Non Clients	1% mini 3,75
• Achat de chèques de voyage - En Euros ou en devises	1% mini 3,75

H - BANQUE À DISTANCE

- Abonnements à des services de banque à distance : internet sur www.cgd.fr (CGD on-line) et internet mobile (application CGD mobile)

Abonnements mensuels hors frais de connexion et de fournisseur d'accès Internet/opérateur

Niveau 1 : consultations + chèquiers	Gratuit
Niveau 2 : Niveau 1 + virements (SEPA ⁽¹⁾ occasionnels) (IBAN/BIC préalablement communiqués à l'agence), et alertes	Gratuit
Niveau 3 : Niveau 2 + gestion par l'abonné de sa liste de bénéficiaires virements (SEPA ⁽¹⁾ occasionnels)	1,45
Niveau 4 : Niveau 3 + gestion des prélèvements SEPA	20,00
- Édition nouveau code d'accès CGD on-line	Gratuit
- Délivrance de Digipass (authentification forte et paiements sécurisés par Internet)	Gratuit
- Remplacement de Digipass pour perte, vol, endommagement	13,50
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Caixa SMS) - par mois	2,90
• Abonnement EDI (échange de données informatisées) - par mois	31,00
• Serveur vocal Caixadirect - sans abonnement : 08 92 68 03 51	
- Coût de l'appel téléphonique - Tarif indicatif	Appel surtaxé
- Réédition de code confidentiel	Gratuit

3 CRÉDIT

Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent ni une autorisation de découvert, ni une offre de prêt. Le taux effectif global (T.E.G.) est indiqué dans l'offre préalable ou dans le contrat de crédit.

Taux de Base CGD à la date de publication : 7,50 %

A - DÉCOUVERTS

• Intérêts débiteurs découvert en compte non convenu ou non formalisé	Taux maximum autorisé*
---	------------------------

• Intérêts débiteurs découvert en compte faisant l'objet d'une autorisation formalisée	Nous consulter*
• Frais de dossier :	
- Mise en place	1% du montant de l'autorisation
- Renouvellement	75,00 mini
• Commission de non utilisation	maximum 0,50%
(calculée sur le montant non utilisé de la ligne à partir des nombres débiteurs du trimestre)	

* Dans la limite des taux d'usure en vigueur, publiés chaque trimestre par la Banque de France et disponibles sur le site internet www.banque-france.fr pour la catégorie «crédit de trésorerie».

B - PRÊTS IMMOBILIERS

• Taux nominal annuel (hors assurance)	Taux négocié avec la banque
• Frais de dossier	1%
minimum	400,00
• Frais de désistement	1%
	155,00 mini - 810,00 maxi
• Modification de tableau d'amortissement avec avenant à un contrat existant	1% du capital restant dû
minimum	400,00
• Attestations et certificats divers	15,50
• Remboursement anticipé	3%

C - PROMOTIONS IMMOBILIÈRES ET MARCHANDS DE BIENS

• Taux nominal annuel (hors assurance)	Taux négocié avec la banque
• Frais de dossier	1,5% - mini 3 000,00
• Frais de renouvellement de lignes	1% - mini 2 500,00
• Frais de désistement sur crédits promoteurs ou marchands de biens	0,20%
	200,00 mini - 1 500,00 maxi
• Modification des modalités de remboursement des crédits promoteurs ou marchands de biens	0,50%
	300,00 mini - 10 000,00 maxi
• Mainlevée d'hypothèque partielle ou définitive	60,00
• Demande de décompte de remboursement	60,00
• Frais d'expertise	
- Opérations de montant > 500 000 € en Ile-de-France et > 350 000 € en province	1 500,00
- Toutes les opérations de Promotion Immobilière	2 000,00
• Frais de visite de chantier (prêt travaux) - forfait par visite	300,00
• Commission d'engagement	0,25% mini (mini 500,00)
• Commission de non utilisation	maximum 0,50%
(calculée sur le montant non utilisé de la ligne à partir des nombres débiteurs du trimestre)	
• Garantie d'achèvement	
Commission GFA sur total des ventes TTC	1,50%
Etablissement d'acte	200,00
• Gestion des comptes de centralisation financière	
Commission de mouvement	0,08%
sur le montant des opérations débitrices (minimum 12 €) - facturation à part	
Frais de gestion des comptes de centralisation financière	(par trimestre) 1 500,00
Frais débloquages de factures	100,00 (par bordereau)

D - AUTRES PRÊTS

• Taux nominal annuel (hors assurance)	Taux négocié avec la banque
• Frais de dossier	1%
minimum	75,00

E - INCIDENTS SUR REMBOURSEMENTS DE PRÊTS

(En sus des pénalités contractuelles)

• Lettre de rappel, lettre de mise en demeure et lettre de dernier avis (en recommandé)	24,50
• Remise de dossier en contentieux	77,00

F - AUTRES PRESTATIONS SUR PRÊTS

• Frais de notification ou de renouvellement de crédit	80,00
• Frais d'étude de dossier de crédit (moyen long terme)	1%
minimum	230,00
• Mainlevée d'hypothèque partielle ou définitive	60,00
• Mainlevée nantissement fonds de commerce	20,00
	(+ récupération des frais d'enregistrement DGI)
• Cession de rang	48,50
• Frais de notification d'une délégation d'assurance	58,00
• Frais de déclaration de créance (+ récupération des frais d'avocat)	50,00
• Formalités d'établissement et/ou enregistrement d'acte sous seing privé	20,00
	(+ récupération des frais d'enregistrement DGI)
• Formalités gage de véhicule	75,00
	(+ récupération des frais d'enregistrement DGI)
• Demande de décompte de remboursement	60,00
• Frais d'estimation de bien	
- Investissement locatif (biens à usage d'habitation) pour les opérations de montant > 500 000 € en Ile-de-France et > 350 000 € en province	1 100,00
- Investissement locatif (biens à usage professionnel, locaux commerciaux, bureaux...) pour les opérations de montant > 500 000 € en Ile-de-France et > 350 000 € en province	1 700,00
- SCI Patrimoniales (biens à usage d'habitation – hors investissement locatif)	Gratuit

G - ESCOMPTE

• Minimum d'agios par effet	6,50
• Dépassement de ligne ou escompte exceptionnel	
Majoration du taux d'escompte contractuel de :	1%
• Papier financier	
Commission d'engagement	0,60%

H - CESSIION CRÉANCES DAILY

• Ouverture de dossier	75,00
• Bordereau de cession	7,50
• Par notification	23,00
• Frais de gestion par facture cédée	23,00
• Frais de créance impayée ou prorogée (par facture)	23,00

4 OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

A - ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

- Frais par virement/* Commission de transfert	
inférieure à 60 000 €	1 ‰ mini 19,50
de 60 000 € à 120 000 €	1/2 ‰
de 120 000 € à 300 000 €	1/4 ‰
au-delà de 300 000 €	1/8 ‰
- * Commission par message SWIFT	7,20
• Annulation de transfert avec rapatriement de fonds	15,40
• Cap Vert (transfert agence en euros)	
- sans limite de montant	5,75

B - RÉCEPTION D'UN VIREMENT DE L'ÉTRANGER

- En euros	Gratuit
- En devises	(**) Commission de change

C - ÉMISSION DE CHÈQUES PAYABLES À L'ÉTRANGER

• Paiement direct - par tranche de 1850 €	6,75
(chèque en euros payable aux guichets des agences de CGD Portugal)	
• Autres chèques :	
- En euros	1 ‰ mini 19,50
- En devises	1 ‰ mini 19,50 + (**) Commission de change
• Remplacement de Paiement direct (perte ou vol)	15,40

D - PAIEMENT D'UN CHÈQUE PRÉSENTÉ À L'ÉTRANGER

- * Commission par message SWIFT	7,20
- En euros	1/2 ‰ mini 19,50
- En devises	1/2 ‰ mini 19,50 + (**) Commission de change

E - REMISE DE CHÈQUE(S) PAYABLE(S) À L'ÉTRANGER (Euros ou devises) 1 ‰

- * Commission par message SWIFT	10,00
• minimum (plus commission de change (**)) si chèque en devises)	19,50
- Retour impayé sur remise de chèque payable à l'étranger	19,50

F - ENCAISSEMENT D'EFFETS PAYABLES À L'ÉTRANGER

• Effets libres	1 ‰
minimum	15,50
maximum	100,00
• Effets documentaires	2 ‰
minimum	34,00
maximum	190,00
• Commission d'encaissement documentaire (acceptation et encaissement)	2 ‰
minimum	34,00
maximum	190,00
• Commission de dossier	30,00
• Opérations diverses de portefeuille	
réclamation ou envoi à l'acceptation, prorogation ou avis de sort, impayé	28,00
• Portefeuille documentaire	
- Commission de paiement	1,5 ‰
minimum	36,50
maximum	260,00
- Commission pour présentation supplémentaire ou prorogation, impayé,	
présentation à l'acceptation	37,00
- Effet non domicilié (par effet)	63,50
- Commission de dossier	30,00
- Commission documentaire	2 ‰
minimum	48,50
maximum	460,00
- Frais de poste, port, SWIFT	mini 7,20

G - CRÉDITS DOCUMENTAIRES

• À l'exportation	
Préavis ou annulation	55,00
Commission de transmission	55,00
Commission de notification	96,50
Commission de confirmation par trimestre indivisible	2 ‰ mini 107,00
Pour certains pays à risques	Nous consulter
Commission d'acceptation et/ou paiement différé	1 ‰ l'an
minimum	107,00
Modification de crédit	55,00
Commission de levée de documents	1,5 ‰ mini 107,00
Frais de poste, port, SWIFT	mini 7,20
• À l'importation	
Préavis ou annulation	52,50
Commission d'ouverture crédit irrévocable	1/4 ‰
minimum	105,00
Commission de paiement ou de levée de documents	1/8 ‰
minimum	105,00
Commission de risque et/ou paiement différé (règlement par acceptation)	1 ‰ l'an
minimum par mois	105,00
Commission de modification	70,00
Frais de poste, port, SWIFT	mini 7,20

H - ** COMMISSION DE CHANGE

- | | |
|----------------------------|------------------|
| • Inférieur à 60 000 € | 1/2 ‰ mini 14,00 |
| • De 60 000 € à 120 000 € | 1/4 ‰ |
| • De 120 000 € à 300 000 € | 1/8 ‰ |
| • Au-delà de 300 000 € | 1/16 ‰ |

Aux commissions indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter dans tous les cas la récupération :

- des commissions, débours et frais, éventuellement réclamés par nos correspondants
- de nos débours et frais autres que ceux de correspondance courante (frais de télécopie, d'envoi de documents, etc.)

5 SERVICES GRATUITS

- Services divers
Ouverture de compte, changement d'adresse, transfert de compte entre agences, R.I.B., relevés mensuels.
- Opérations de guichet
Remise d'espèces billets, de chèques et virements au crédit d'un compte CGD France.
- Opérations interbancaires
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA et frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) et paiement de titre interbancaire de paiement (TIP).

6 RÉSOUDRE UN LITIGE

Caixa Geral de Depósitos (CGD) s'attache à apporter à sa clientèle un service de qualité. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services qui lui sont attachés et entraîner parfois des litiges. Dans ce cas, adressez-nous votre demande et une réponse vous sera adressée sous 10 jours ouvrables à l'adresse mail ou de correspondance enregistrée dans nos fichiers et au plus tard dans les 60 jours calendaires.

Qui sont vos interlocuteurs ?

- **Votre premier interlocuteur : votre agence**

Vous pouvez faire part de votre insatisfaction auprès de votre interlocuteur habituel et vous rapprocher ensuite du Directeur de l'Agence si vous le jugez nécessaire.

- **Votre second interlocuteur : le Service Marketing-Communication**

Si la solution proposée par votre agence ne vous apportait pas satisfaction, vous pouvez, alors, vous adresser au Service Marketing-Communication en utilisant le formulaire disponible sur le site Internet Caixa Geral de Depósitos – www.cgd.fr (rubrique «Nous Contacter») – ou en écrivant au 38 rue de Provence – 75009 PARIS. Tél.:0156025602 - Fax : 0156025851

- **Concernant les litiges sur le refus ou la dénonciation de crédit bancaire aux entreprises**, si la réponse émise par le Service Marketing et Communication ne satisfait pas le client, la réclamation peut être adressée, gratuitement, au médiateur du Crédit en déposant votre dossier en ligne sur <https://www.economie.gouv.fr/mediateurcredit>.

- **En dernier recours, votre réclamation devra emprunter la voie juridique.**

Vous retrouverez plus d'informations sur la médiation sur notre site Internet www.cgd.fr, rubrique «Médiation».

(1) SEPA, Single Euro Payments Area (Espace Unique des Paiements en Euros), permet aux utilisateurs d'effectuer des paiements et des prélèvements en euros dans les mêmes conditions partout dans l'espace européen, aussi facilement que dans leur pays. Liste des pays SEPA : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.